

## Questions de la session de novembre 2014

| Dir.<br>N°                                                                                   | Député<br>Députée                      | Page | Titre                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DM</b>                                                                                    |                                        |      |                                                                                  |
| 1                                                                                            | Haas Adrian (PLR), Berne               | 3    | Quelle suite pour Open Justitia?                                                 |
| <b>CHA</b>                                                                                   |                                        |      |                                                                                  |
| 5                                                                                            | Fuchs Thomas (UDC), Berne              | 4    | Dernière campagne de Greenpeace contre le nucléaire                              |
|  <b>TTE</b> |                                        |      |                                                                                  |
| 8                                                                                            | Fuchs Thomas (UDC), Berne              | 5    | Argent du crédit-cadre des transports publics après le rejet du Tram Region Bern |
| 12                                                                                           | Riem Bernhard (PBD), Iffwil            | 6    | Tram Region Bern                                                                 |
| <b>POM</b>                                                                                   |                                        |      |                                                                                  |
| 4                                                                                            | Etter Jakob (PBD), Treiten             | 7    | L'avance de contributions d'entretien compte-t-elle comme aide sociale ?         |
| 11                                                                                           | Schindler Meret (PS), Berne            | 8    | Prélèvement d'ADN lors de la manifestation contre l'élection de Miss Suisse      |
| 14                                                                                           | Wüthrich Adrian (PS), Huttwil          | 9    | Déduction des frais de déplacement et impôt sur les véhicules routiers           |
| <b>DAJ</b>                                                                                   |                                        |      |                                                                                  |
| 2                                                                                            | Krähenbühl Samuel (UDC), Unterlagenegg | 10   | Le nouveau président du Conseil des Etats fêtera-t-il son élection à Moutier ?   |

## INS

|    |                                                       |    |                                                                |
|----|-------------------------------------------------------|----|----------------------------------------------------------------|
| 9  | Geissbühler-Strupler Sabina (UDC),<br>Herrenschwanden | 11 | Conséquences du report de la<br>scolarisation                  |
| 10 | Geissbühler-Strupler Sabina (UDC),<br>Herrenschwanden | 12 | Apprentissage des langues par immersion                        |
| 13 | Rudin Michel (pvl), Lyss                              | 13 | Bureaucratie dans l'institution d'un syndi-<br>cat de communes |
| 16 | Geissbühler-Strupler Sabina (UDC),<br>Herrenschwanden | 14 |                                                                |

## FIN

|    |                                     |    |                                                                                 |
|----|-------------------------------------|----|---------------------------------------------------------------------------------|
| 3  | Etter Jakob (PBD), Treiten          |    | Mesures EOS et personnel                                                        |
| 6  | Lüthi Andrea (PS), Berthoud         |    | Démissions suite à l'adoption de la LCPC                                        |
| 7  | Schnegg Pierre-Alain (UDC), Champoz | 15 | Personnel du canton de Berne travaillant<br>à Moutier (lieu de travail Moutier) |
| 15 | Wüthrich Adrian (PS), Huttwil       | 16 | Composition du conseil d'administration<br>de BEDAG SA                          |

**Q 1**

**Auteur :** Haas Adrian (PLR), Berne

**Réponse :** DM

**Quelle suite pour Open Justitia ?**

Le 23 octobre, l'Unité de pilotage informatique de la Confédération a publié un avis d'expert donné en mandat par le Conseil fédéral sur le cadre légal du recours aux logiciels libres OSS dans l'administration fédérale et sur le projet « Open Justitia » du Tribunal fédéral. L'expert parvient à la conclusion que, contrairement à ce que pense l'autorité judiciaire suprême, il n'y a pas aujourd'hui de base légale suffisante pour que le logiciel Open Justitia soit rendu librement accessible. Le soutien technique de certains utilisateurs est considéré comme posant de sérieux problèmes. Le Tribunal fédéral se propose selon un communiqué d'analyser la situation pour présenter ensuite un rapport aux commissions parlementaires compétentes. Jusqu'à nouvel avis, Open Justitia ne sera plus distribué.

La Justice bernoise utilise Open Justitia depuis 2013 et elle est donc directement concernée.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

Quelles sont exactement les conséquences pour le canton de Berne de l'arrêt probable de la distribution du logiciel Open Justitia et du soutien technique offert dans ce contexte?

**Q 5**

**Auteur :** Fuchs Thomas (UDC), Berne

**Réponse :** CHA

**Dernière campagne de Greenpeace contre le nucléaire**

Dans une lettre adressée à un million de ménages, on apprend que les autorités ont insuffisamment informé au sujet de la distribution de comprimés d'iode, que la manière dont devrait se passer une évacuation n'est pas clairement définie, pas plus que le lieu où les personnes évacuées seraient hébergées. De plus, il semblerait que l'on soit incapable de garantir que l'appel à ingérer les comprimés d'iode puisse être diffusé à temps. De même, l'utilité des comprimés en cas d'accident nucléaire est remise en question. Ce courrier est l'expression de la volonté de semer la panique dans la population et d'inscrire le tout dans un contexte officiel, sachant que les citoyens et citoyennes sont nombreux à faire confiance aux autorités. On ne peut voir de prime abord que ce courrier n'émane pas du Service d'approvisionnement en iodure de potassium mais de l'organisation extrémiste de gauche Greenpeace. Dans son ardeur de combattre le nucléaire en falsifiant l'image graphique d'un service officiel, Greenpeace a largement dépassé les limites de la décence et elle a semé le trouble et l'angoisse dans la population.

Le Conseil-exécutif est par conséquent prié de répondre aux questions suivantes :

1. Une action pénale a-t-elle été engagée contre les auteurs de ce faux courrier (p. ex. art. 258 du Code pénal, Menaces alarmant la population : Celui qui aura jeté l'alarme dans la population par la menace ou l'annonce fallacieuse d'un danger pour la vie, la santé ou la propriété sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire) ?
2. Des sanctions pénales seront-elles prises contre les auteurs pour falsification d'un document officiel ?
3. Dans la négative, pourquoi l'organisation Greenpeace est-elle à l'abri d'une action pénale ?

**Q 8**

**Auteur :** Fuchs Thomas (UDC), Berne

**Réponse :** TTE

**Argent du crédit-cadre des transports publics après le rejet du Tram Region Bern**

Le 28 septembre 2014, les communes d'Ostermundigen et de Köniz ont rejeté le projet Tram Region Bern. Le financement devait être assuré avec les fonds du crédit-cadre des subventions d'investissement dans le domaine des transports publics. Le crédit-cadre est accordé pour la période jusqu'en 2017. Les moyens pour la ligne de tram d'Ostermundigen étaient contenus dans le crédit-cadre de la période précédente.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la somme des montants libérés suite au rejet du projet de tram ?
2. Comment seront dépensés les moyens ainsi devenus disponibles ?

**Q 12**

**Auteur :** Riem Bernhard (PBD), Iffwil

**Réponse :** TTE

**Tram Region Bern**

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

Maintenant que le projet de Tram Region Bern a été rejeté, comment seront utilisés les moyens financiers consacrés à sa réalisation de 2015 à 2018, et quels sont les organes qui prennent les décisions à ce sujet ?

#### **Q 4**

**Auteur :** Etter Jakob (PBD), Treiten

**Réponse :** POM

#### **L'avance de contributions d'entretien compte-t-elle comme aide sociale ?**

Depuis la votation sur l'initiative «Pas de naturalisation de criminels et de bénéficiaires de l'aide sociale!», le droit de cité est accordé de manière très restrictive.

Les demandes de naturalisations présentées par des citoyens de l'Union Européenne sont soit ignorées ou alors le traitement est retardé quand les personnes concernées sont divorcées et qu'elles touchent une avance de contribution.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'administration considère-t-elle que l'avance de contribution est une forme d'aide sociale ?
2. Les personnes concernées n'ont certes pas le droit à la naturalisation. Ces personnes - il s'agit le plus souvent de femmes - sont-elles jugées responsables du versement ou non de leurs contributions d'entretien ?
3. Comment ces dossiers sont-ils traités dans le contexte de l'octroi du droit de cité ?

**Q 11**

**Auteur :** Schindler Meret (PS), Berne

**Réponse :** POM

**Prélèvement d'ADN lors de la manifestation contre l'élection de Miss Suisse**

Le 11 octobre 2014, l'élection de Miss Suisse a eu lieu sur la Place fédérale. Un groupe de personnes voulait manifester contre cette élection en distribuant des dépliants et en tenant des banderoles bien en évidence. Le groupe s'est comporté de manière pacifique, sans aucune violence. Et pourtant, ces personnes ont rapidement été encerclées par la police et appréhendées, immobilisées avec des liens et emmenées au poste pour y être photographiées et fouillées au corps.

Après cela, plusieurs de ces personnes ont été convoquées pour un prélèvement d'ADN. Une au moins de ces personnes a été accusée d'entrave à la justice.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il normal et proportionné de prélever l'ADN de personnes accusées d'entrave à la justice ?
2. Le Conseil-exécutif y voit-il un moyen utile pour clarifier une situation donnée ?
3. Est-il prêt à donner en mandat une investigation externe et indépendante concernant le prélèvement d'ADN dans le cas décrit ? Dans la négative, pour quelle raison ?

**Q 14**

**Auteur :** Wüthrich Adrian (PS), Huttwil

**Réponse :** POM

**Déduction des frais de déplacement et impôt sur les véhicules routiers**

Bon nombre de citoyens et citoyennes n'ont pas la possibilité de faire valoir d'autre déduction fiscale que celle des frais de déplacement. Les frais de déplacement à déduire sont souvent importants, surtout pour les personnes qui travaillent dans les grands centres alors qu'elles vivent dans des régions rurales et dans les agglomérations. La limitation de la déduction des frais de déplacement à un montant supérieur aux 3 000 francs prévus pourrait être compensée par l'augmentation de l'impôt sur les véhicules routiers. Les automobilistes du canton de Berne pourraient ainsi tous contribuer à cette mesure d'économie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Si la déduction des frais de déplacement est limitée à un maximum de 8 000 francs, quelle devrait être alors l'augmentation de l'impôt sur les véhicules routiers pour que le montant prévu dans la mesure EOS soit effectivement économisé ?
2. Le Conseil-exécutif pourrait-il envisager de proposer une solution combinée?
3. Est-il prêt à proposer Smartvote de lui-même avant les élections fédérales de 2015 et à le financer (si possible sur la base de la législation sur les marchés publics)?

## Q 2

**Auteur :** Krähenbühl Samuel (UDC), Unterlange-  
negg **Réponse :** DAJ

### **Le nouveau président du Conseil des Etats fêtera-t-il son élection à Moutier ?**

En décembre 2014, Claude Hêche (PS JU) sera élu président du Conseil des Etats. Pour la fête officielle, un train spécial transportera les invités dans le canton de l'élu, comme le veut la coutume. Il semblerait que la première halte du train spécial soit Moutier dans le canton de Berne.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que le train spécial s'arrêtera à Moutier ?
2. Le Conseil-exécutif a-t-il été invité à la fête en l'honneur du nouveau président du Conseil des Etats, Claude Hêche ?
3. A-t-il été invité notamment au premier arrêt du train officiel, à Moutier, sur son propre territoire ?

**Q 9**

**Auteur :** Geissbühler-Strupler Sabina (UDC),      **Réponse :** INS  
Herrenschwanden

**Conséquences du report de la scolarisation**

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

1. Quelles sont les conséquences quand un enfant ne fait qu'une seule année d'école enfantine ?

**Q 10**

**Auteur :** Geissbühler-Strupler Sabina (UDC),      **Réponse :** INS  
Herrenschwanden

**Rôle de la multiplication des leçons théoriques pour les performances scolaires**

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

Les résultats des études qui ont montré que des exercices physiques quotidiens en parallèle à la réduction du nombre de leçons théoriques permettaient d'obtenir de meilleurs résultats ont-ils été pris en compte dans la détermination du nombre de leçons théoriques ?

**Q 13**

**Auteur :** Rudin Michel (pvl), Lyss

**Réponse :** INS

**Bureaucratie dans l'institution d'un syndicat de communes**

Selon la loi sur l'encouragement des activités culturelles (art. 24 et 41), les communes des régions où il n'existe pas de conférence régionale sont regroupées, de par la loi, en un syndicat de communes avant la fin 2014. Dans la région de Bienne-Seeland-Jura bernois, le Conseil-exécutif a reporté à deux reprises la votation sur l'institution d'une conférence régionale, la dernière fois en raison du postulat Matti. Il faut donc instituer un syndicat de communes pour l'encouragement des activités culturelles, même si la question de la conférence régionale n'a pas encore été définitivement clarifiée. Or, l'institution d'un syndicat de communes avec un règlement d'organisation et des organes qui complètent l'organisation régionale déjà en place (Verein seeland.biel/bienne et Conférence des Maires du Jura bernois) demande un important travail administratif et d'inutiles doublons.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il le déploiement de bureaucratie et les doublons pour l'institution d'un syndicat de communes alors que la question de la conférence régionale n'a pas encore été définitivement clarifiée?
2. Pourquoi les tâches définies dans la LEAC ne peuvent-elles pas être remplies à titre transitoire par les organisations régionales existantes, jusqu'à ce que soit prise la décision concernant la conférence régionale?

**Q 16**

**Auteur :** Geissbühler-Strupler Sabina (UDC),      **Réponse :** INS  
Herrenschwanden

**Apprentissage des langues par immersion**

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Sait-il que pour apprendre une langue en situation d'immersion, un enfant doit être confronté à la langue étrangère durant plus de 50 pour cent de son état d'éveil ?
2. Dans l'affirmative, pourquoi l'apprentissage du français a-t-il été conçu sur cette base, alors que seules trois leçons hebdomadaires sont réservées à l'apprentissage du français à l'école ?

**Q 3**

**Auteur :** Etter Jakob (PBD), Treiten

**Réponse :** FIN

**Mesures EOS et personnel**

La suppression de 625 postes a été annoncée parmi les mesures d'économie proposées à l'issue de l'Eos.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il en mesure de faire la liste des postes supprimés par Direction en 2014, dans le cadre de l'Eos ?
2. Peut-il garantir que les postes dont la suppression était proposée parmi les mesures EOS seront bien supprimés ces prochaines années ?
3. Une liste des postes créés en 2014 doit également être présentée, par Direction.

**Q 6**

**Auteur :** Lüthi Andrea, Berthoud (PS)

**Réponse :** FIN

**Démissions suite à l'adoption de la LCPC**

Le 18 mai 2014, les électeurs et électrices bernois ont approuvé la nouvelle loi sur les caisses de pension cantonales. Dans la campagne précédant le vote, on entendait toujours dire que les personnes ayant travaillé longtemps dans l'administration cantonale surtout envisageaient une retraite anticipée. Les raisons invoquées étaient la diminution de la rente que leur devait le changement de primauté. Pour l'administration cantonale et les tribunaux, il fallait craindre une grande perte de savoir-faire.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle a été l'augmentation du nombre des départs à la retraite anticipée ?
2. Dans quelle Direction ou quelles unités administratives a-t-on enregistré cette augmentation ?
3. A-t-il été possible de repourvoir les postes concernés avec du personnel qualifié ?

**Q 7**

**Auteur :** Schnegg Pierre-Alain (UDC), Champoz **Réponse :** FIN

**Personnel du canton de Berne travaillant à Moutier (lieu de travail Moutier)**

De nombreuses activités de l'administration cantonale bernoise sont exercées par des employés ayant pour lieu de travail la ville de Moutier (par exemple : impôts, office des poursuites, prison, tribunal, etc.). Ces emplois représentent un atout non négligeable pour la ville de Moutier.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de personnes sont employées par le canton de Berne et ont pour lieu de travail Moutier au 30 juin 2014 ou au 31 décembre 2013 (nombre de personnes et nombre d'équivalents temps plein) ?
2. Quel est la masse salariale payée par le canton de Berne pour les employés du canton ayant pour lieu de travail Moutier (base 2013) ?

**Q 15**

**Auteur :** Wüthrich Adrian (PS), Huttwil

**Réponse :** FIN

**Composition du conseil d'administration de BEDAG SA?**

Le rapport de gestion de BEDAG SA présente le conseil d'administration de la société en page 15. Un examen attentif révèle que sur les sept membres, deux seulement exercent leur charge depuis moins de 15 ans (soit depuis 2011 et 2012 respectivement). Les cinq autres membres sont en fonction depuis 15 ans ou plus (le doyen siège depuis 23 ans). Compte tenu des progrès enregistrés par l'informatique, on peut se demander si tous les membres du conseil d'administration disposent bien des connaissances nécessaires pour définir le positionnement stratégique de la société et la faire évoluer. BEDAG SA appartient au canton. Le Conseil-exécutif joue le rôle du propriétaire et peut donc fournir des renseignements.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il un profil d'exigences pour les membres du conseil d'administration de Bedag SA?
2. Quand le Conseil-exécutif pense-t-il renouveler le conseil d'administration?
3. Est-il d'avis que les actuels membres du conseil d'administration possèdent tous les compétences nécessaires à la bonne conduite de cette entreprise?